

SECTION YONNE



Déclaration liminaire des élus de Solidaires Finances Publiques CAPL C et B du 16 janvier 2015 Mutations au 1er mars 2015

Monsieur le Président,

Nous commencerons par saluer la participation forte de nos collègues aux élections professionnelles. Cette participation à hauteur de 86% conforte et légitime la crédibilité des organisations syndicales au sein de la DGFiP et plus globalement au sein de notre Ministère.

Concernant l'ordre du jour de cette CAP, nous dénonçons les nouvelles suppressions d'emplois au titre de l'année 2015. Cette situation n'est plus tenable sur le terrain depuis déjà longtemps.

Nous dénonçons également la situation catastrophique des effectifs au niveau national et donc par déclinaison un sous effectif dans toutes les directions. Il est grand temps que la Direction Générale recrute à hauteur des besoins notamment dans cette période où les départs à la retraite sont encore nombreux.

Concernant les règles de mutations 2015, nous dénonçons fortement le passage en force de l'administration qui renie ainsi des engagements forts pris dans le cadre de la fusion et méprise les représentants des personnels en ignorant sciemment l'intégralité des arguments des organisations syndicales.

C'est le cas notamment avec la mise en place des RAN dérogatoires au lieu de laisser vivre le nouveau système avec les RAN et le mouvement spécifique sur postes.

Concernant ce mouvement spécifique, nous dénonçons le manque de transparence et de courage de l'administration, qui l'a supprimé pour 2015, et entretient le flou pour 2016.

La Direction Générale remet en cause également tous les travaux du groupe de travail de synthèse sur les missions/structures. Nous avions obtenu au sein de la mission fiscalité personnelle la séparation entre l'assiette et le recouvrement.

Cette séparation avait été actée par le Directeur Général de l'époque pour reconnaître la spécificité des divers métiers. Aujourd'hui, la Direction Générale a balayé ces spécificités d'un revers de la main en banalisant l'ensemble des postes en SIP, en remettant en cause les droits et garanties des agents et en mettant en péril le bon exercice des missions.

La Direction Générale a également remis en cause un autre engagement pris lors de la mise en place des nouvelles règles fusionnées: le non ciblage au niveau national et local de l'agent dont le poste est supprimé.

Certes, la garantie de maintien à la commune n'est pour l'instant pas remise en cause, mais l'agent dont le poste est supprimé est désormais fléché au niveau local.

Nous regrettons bien évidemment que l'administration ignore notre proposition d'affectation nationale à la commune qui réglerait un nombre important de difficultés induites par la mise en place des RAN.

Il en est de même pour notre proposition d'affectation locale jusqu' à la division pour les services de direction.

Nous rappelons que Solidaires Finances Publiques s'oppose à toute déréglementation, dénonce et combattra toute mesure arbitraire.

Au niveau de la préparation de ces CAP locales, nous aurions souhaité avoir la liste des agents ayant fait valoir leurs droits à la retraite ouvrant des vacances de postes jusqu'au 01/03/2015.

Par rapport aux documents qui nous ont été transmis, nous avons relevé des incohérences dans les postes vacants recensés. Nous aimerions savoir quelle date a été retenue pour identifier les postes vacants et si les suppressions d'emplois ont déjà été intégrées dans le décompte pour le mouvement du 1er mars. Si tel a été le cas, il aurait été utile et nécessaire d'en informer les agents afin de leur permettre d'exercer leur droit à mutation.

Nous demandons qu'à la fin de ces CAP soient recensés tous les postes vacants par RAN et par site, pour les catégories B et C, et qu'une information soit faite également aux capistes A pour les vacances concernant cette catégorie.

Les Capistes locaux de Solidaires Finances Publiques:

<u>Catégorie C</u>: Patricia IENZER – Stéphanie DROCHE – Olivier GAUTIER

Catégorie B: Pascal AUGEAT-MALTER - Valérie DE PALMA - Nadine ROGER - Hassan LARIBIA

expert: Jean-François DURET